

Up! Enhanced Management

11 L'international

11.8 Les droits et les devoirs

Première édition

contact@up-comp.com

politique douanière. Un exemple est le *Union Européenne* (UE). Il n'y donc plus qu'un seul marché intérieur à la zone.

11.8.1.3 Les lois européennes

Voici la hiérarchie des lois et des juridictions européennes :

Loi	Juridiction	Commentaire
Traités.	Conseil européen.	Entérinés par les Etats membres.
Régulations.	Commission européenne. Parlement européen.	Votées pour unifier les lois entre les Etats membres. Elles sont applicables à tous.
Directives.	Commission européenne. Parlement européen.	Décidées pour harmoniser les lois entre les Etats membres. Il s'agit d'un objectif à atteindre.
Décisions.	Cour européenne de justice.	Emises envers un acteur particulier.
Recommandations.	Commission.	Jurisprudence d'application des régulations, des directives et des décisions.

Tableau 498 - Les lois européennes

L'objectif de la **Commission européenne** n'est pas la concurrence pure et parfaite mais le bien-être des citoyens, aussi elle cherche à créer une société efficiente et pas forcément efficace.

En *Europe*, il existe trois lois importantes définissant les limites d'une activité commerciale :

L'article 81 de 1957.

Il stipule l'interdiction de tout accord quelconque entre au moins deux entreprises indépendantes pouvant :

- Affecter le commerce entre les Etats membres.
- Restreindre ou déformer la compétition sur le marché commun.

En cas d'infraction, le contrevenant est condamné à verser une réparation équivalente à jusqu'à dix pour cent du chiffre d'affaires pour toute la durée de l'abus.

L'entreprise *Roche* a été condamné pour accord illicite sur la vente en gros de la vitamine *C* parce que l'entreprise proposait des rabais au volume commandé que ses concurrents ne pouvaient suivre, n'ayant pas la même capacité de production!

Il existe une exception à cet article. Les conditions à remplir suivantes doivent être validées par la *Commission européenne* :

- Améliorer la production ou la distribution des biens; promouvoir un progrès technique ou économique.
- Faire profiter à terme les consommateurs d'une partie bénéfice.
- Ne pas imposer des conditions aux entreprises qui ne sont pas strictement indispensables à l'atteinte de l'objectif.
- Ne pas ouvrir le risque d'éliminer la concurrence.

• L'article 82 de 1957.

Il stipule l'interdiction de façons d'agir pour une entreprise en position dominante pour :

• Abuser de sa position au détriment des concurrents et donc des consommateurs.

F

F

Ce document est la propriété d'Up! Assets Management. Tous droits réservés.